

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 05 Décembre 2023

Date de convocation :  
30.11.2023

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 12  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
30.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Etaient présents :** Mme VAN DE WALLE, Mr KOCH, Mme CAPPENDŸK, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme GROS, Mme MOREAU, Mme TURE, Mr RAIMBAULT.

**Avaient donné pouvoir :** Mme MARGUERITAT représentée par Mme VAN DE WALLE, Mr MOURBRUN représenté par Mr KOCH.

**Etaient absents ou excusés :** Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2023/44 CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

#### 7.3.2 Gestion de l'emprunt

Le CCAS présente un déficit de trésorerie ne permettant pas de faire face aux dépenses et notamment aux dépenses de personnel.

Ce déficit de trésorerie repose sur les délais de, un à plusieurs mois entre la réalisation des prestations et le paiement de ces dernières par les différents organismes. Le fonds de trésorerie ne permet pas de compenser ces écarts.

En conséquence et afin d'effectuer les paiements des factures et charges de personnel dans les délais légaux, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie.

Après consultation, l'offre du Crédit Agricole est celle qui répond au mieux aux besoins du CCAS en termes de délai et de coût.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à signer le contrat de mise en place d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Loire et à effectuer sur toute la durée du contrat des tirages et des remboursements quand cela sera nécessaire.

Les caractéristiques du contrat proposé sont les suivantes :

- Durée du contrat : 12 mois
- Montant de la ligne de Trésorerie : 160 000 €
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office
- Taux : Euribor 3 Mois moyenné floré à 0,00 % + marge 0,85 %
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365
- Frais de dossier : 160 euros
- Commission d'engagement : 0,25 %

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à contractualiser avec le Crédit Agricole Centre Loire sur la base de l'offre détaillée ci-dessus (cette offre pouvant être actualisée jusqu'à la date effective du vote) et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration autorisent, à l'unanimité, le Président du CCAS à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole et tout acte y afférent.**

**Le Président,**



**Jean-Louis SALAK**

**La Secrétaire de séance,**



**Mme CAPPENDŸK**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 12/12/2023